

## DEMI-PENSION 3<sup>ème</sup> trimestre

### CALENDRIER DE PAIEMENT A RESPECTER IMPERATIVEMENT :

1) Les élèves pourront déposer le règlement au service de gestion à partir du : **15 février 2017.**

2) Paiement par carte bleue :

DATES	HORAIRES
Mardi 7 Mars 2017	06h45 à 11h00
Mercredi 8 Mars 2017	06h45 à 11h00

3) Dernier jour de paiement pour les retardataires :  
Vendredi 10 mars 2017 de 06h45 à 12h30

**Au-delà de cette date, je vous remercie de prendre contact par téléphone avec le service de gestion bureau n°3.**

#### 4) TARIFS

\* Affichage à l'entrée du collège

\* Diffusion sur le site du collège et PRONOTE

5) Changement de régime à signaler obligatoirement par courrier signé par le responsable de l'élève et **déposé** au service de gestion **avant le 20 février 2017.**

La Principale  
O. Pierre-Charles

## DEMI-PENSION 3<sup>ème</sup> trimestre

### CALENDRIER DE PAIEMENT A RESPECTER IMPERATIVEMENT :

1) Les élèves pourront déposer le règlement au service de gestion à partir du : **15 février 2017.**

2) Paiement par carte bleue :

DATES	HORAIRES
Mardi 7 Mars 2017	06h45 à 11h00
Mercredi 8 Mars 2017	06h45 à 11h00

3) Dernier jour de paiement pour les retardataires :  
Vendredi 10 mars 2017 de 06h45 à 12h30

**Au-delà de cette date, je vous remercie de prendre contact par téléphone avec le service de gestion bureau n°3.**

#### 4) TARIFS

\* Affichage à l'entrée du collège

\* Diffusion sur le site du collège et PRONOTE

5) Changement de régime à signaler obligatoirement par courrier signé par le responsable de l'élève et **déposé** au service de gestion **avant le 20 février 2017.**

La Principale  
O. Pierre-Charles